



Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario Déclaration d'engagement

La Société de logement du Grand Sudbury (SLGS) s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant les exigences précisées dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

La SLGS ne tolère, ne légitime et ne passe sous silence aucune forme de discrimination, de harcèlement et d'obstacle relativement à l'emploi, au logement et à la passation de marchés pour la prestation de ses services. Ses employés, ses entrepreneurs, ses représentants, ses locataires, les membres de son conseil d'administration, ses bénévoles et ses délégués qui siègent aux comités créés par elle sont liés par la présente politique dans leurs rapports avec tout locataire ou employé au nom de l'organisme. Ils ont le devoir de promouvoir activement et d'appuyer les droits de la personne ainsi que la santé et la sécurité afin d'éliminer les obstacles à l'égalité et ils doivent s'abstenir de tout harcèlement et de toute discrimination.

La Société de logement du Grand Sudbury (SLGS) reconnaît sa responsabilité aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le Code) et d'autres lois afin de répondre aux besoins des auteurs d'une demande de logement et des locataires, ainsi que pour éliminer activement les obstacles physiques ou autres qui empêchent ces personnes de participer pleinement aux activités de la SLGS et d'assurer le succès de leur location.

Les mesures d'adaptation seront fournies conformément aux principes de dignité, d'individualisation et d'inclusion. La SLGS s'engage en outre à travailler en collaboration et dans un esprit de respect avec tous les partenaires dans le cadre du processus de mise en place des mesures d'adaptation.